## Mémoire 2011

--- Concernant le Programme particulier d'urbanisme Quartier Sainte-Marie

Présentation orale



## <u>Plusieurs préoccupations,</u> mais la PRINCIPALE PRÉOCCUPATION :

Maintien de zones d'emplois pour assurer une mixité des fonctions



# Autres préoccupations de la CDEC quant à la qualité des milieux de vie :

**Habitation** – maintien de la population résidente, appui à Habiter Ville-Marie

La CDEC recommande que l'Arrondissement de Ville-Marie prenne les moyens pour rendre obligatoire l'inclusion de 15% de logements sociaux et communautaires dans les nouveaux projets résidentiels de Sainte-Marie;

Artère commerciale à revitaliser – réglementation sur la continuité commerciale – service de proximité pour les résidents

La CDEC recommande que l'Arrondissement évalue la possibilité d'avoir une réglementation spécifique à Sainte-Marie concernant l'obligation de continuité commerciale sur Ontario afin d'assurer la présence de commerces et de services de proximité pour la population locale, sur toute l'artère commerciale, entre les rues Champlain et l'Espérance;

**Environnement et sécurité** – circulation et transports, verdissement, décontamination des sols

La CDEC recommande que les ressources du quartier (groupes communautaires) ayant l'expertise en matière d'aménagement des espaces verts soient mises à profit dans le cadre de ces aménagements;

La CDEC recommande que les groupes communautaires concernés et intéressés par les enjeux de déplacement et de transport soient mis à profit dans l'élaboration du plan local de déplacement;

(Re)développement de site – terrains contaminés

La CDEC recommande **qu'un programme de subvention pour la décontamination des sols, propre à Sainte-Marie, soit mis sur pied** pour soutenir les propriétaires de terrain dans le (re)développement de leur site.

## Préoccupations de la CDEC : ARTS ET CULTURE

Cadre réglementaire – à revoir pour les artistes Création d'un comité aviseur – CDEC et Ateliers Créatifs Consolidation d'espaces de création La CDEC recommande une forte collaboration entre les intervenants et que des efforts et des mesures incitatives soient consacrés à consolider, valoriser et attirer les diffuseurs culturels dans Sainte-Marie;

La CDEC recommande que le cadre réglementaire auxquels sont soumis les ateliers d'artistes soit examiné et revu pour mieux l'adapter à la réalité des créateurs. Elle offre sa collaboration et son expertise à l'Arrondissement de Ville-Marie pour ce faire;

La CDEC recommande que soit mis sur pied un comité aviseur chargé d'élaborer des mesures de consolidation et de développement des espaces de production créative dans Sainte-Marie et que celui-ci inclus la CDEC et les Ateliers Créatifs (OBNL propriétaire et gestionnaire du Chat des artistes);

La CDEC recommande qu'une attention particulière soit accordée à la réglementation pour encourager les organismes culturels à venir s'établir dans le secteur et afin de s'assurer de leur intégration harmonieuse au milieu de vie;

## Préoccupation de la CDEC - ÉCONOMIE SOCIALE:

# Mesure inexistante pour les entreprises d'économie sociale

L'approche de développement des collectifs d'affaires permet à la CDEC d'appuyer plusieurs projets d'envergure où l'économie sociale se retrouve au coeur du développement des arts et de la culture. On peut penser au Chat des artistes, à la Coopérative Symphonique, au LABoratoire Créatif, etc.

La CDEC recommande que des mesures particulières (espaces dédiés à des entreprises d'économie sociale) ou des programmes de subvention soient mis en œuvre pour soutenir le maintien et le développement d'espaces immobiliers pour les entreprises constituées selon les principes de l'économie sociale.

#### Rue Ontario

#### Orientations générales

 Consolider la vocation commerciale de la rue Ontario en maintenant l'obligation de continuité commerciale sur certains tronçons

Réaménager le domaine public pour améliorer la convivialité de l'artère

- Privilégier un cadre bâti qui favorise l'encadrement de la rue



La CDEC recommande que la balise d'aménagement 2 soit plutôt décrite comme suit : « Privilégier, dans le cadre de la réfection des trottoirs, l'aménagement de saillies aux intersections névralgiques et sur des portions du trottoir jouxtant des zones de commerces d'ambiance (restaurants, cafés, pâtisseries, boulangeries, bars, etc.) afin d'offrir des espaces de terrasses dont la délimitation ferait partie du mobilier urbain fixe »

La CDEC recommande qu'une huitième balise d'aménagement soit indiquée et décrite comme suit : « Favoriser l'implantation d'un espace commercial légèrement en retrait (square) de la rue afin d'améliorer la qualité d'expérience clients/résidents des prestations de services, particulièrement sur le terrain vacant au coin de Ontario et Parthenais devant l'immeuble de la Groyer »

#### Pôle Frontenac

#### Préoccupations de la CDEC:



La CDEC recommande d'inscrire, dans les balises d'aménagement du secteur prioritaire pôle Frontenac, l'aménagement d'une place publique à la fois ouverte sur la rue Ontario, sur la station de métro Frontenac, la Maison de la culture Frontenac et le centre Jean-Claude Malépart et d'y prévoir des installations permanentes pour y accueillir le Marché solidaire Frontenac

La CDEC recommande qu'elle soit partie prenante du comité de travail pour le développement du pôle Frontenac afin d'assurer la concordance entre l'aménagement du territoire et les secteurs d'activités économiques à développer

#### JTI McDonald

### Préoccupations de la CDEC :

Maintien de secteurs d'emplois dans l'affectation au sol

Attention particulière aux églises quant à la mise en valeur du patrimoine par sa conversion en un nouvel usage



La CDEC recommande que le secteur Sud du site actuel de la JTI McDonald, entre les rues Iberville et Dufresne, de Ontario jusque derrière le bâtiment patrimonial de la JTI McDonald, soit désigné comme un secteur d'emplois

La CDEC recommande que le site de l'église Saint-Eusèbe-de-Verceil soit considéré comme une opportunité de mise en valeur du patrimoine au moyen d'un projet de développement structurant pour le quartier. Que l'arrondissement considère la possibilité d'y implanter un milieu de vie pour familles, par exemple

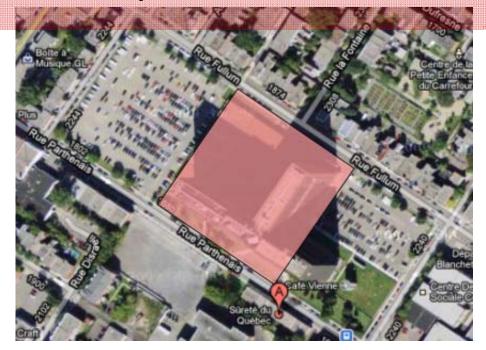
#### **Secteur Parthenais**

### Préoccupations de la CDEC :

Concernant le secteur Parthenais (secteur 2 – terrain de la Sûreté du Québec), il est inscrit à la balise d'aménagement 3 : « Privilégier le développement d'immeubles de bureaux aux abords de la rue Coupal »

On dénote donc l'intérêt de faire dans ce secteur une zone d'emplois, mais sans l'affirmer, laissant ainsi la possibilité de se rétracter face au promoteur.

La CDEC souhaite réitérer l'importance de désigner une partie de cette zone en secteur d'emplois (photo ci-jointe).



La CDEC recommande que le secteur central du site actuel de la Sûreté du Québec, le bâtiment principal et ses abords, soit désigné comme un secteur d'emplois

#### Accord de bénéfice à la collectivité (ABC)

Compte tenu de l'ampleur de certains projets urbains et de la volonté commune de prendre en compte l'ensemble des enjeux, la CDEC propose de bonifier les accords de développement et d'élaborer, parallèlement, un Accord de bénéfices à la collectivité (ABC) entre la ville, le promoteur et les représentants du milieu sociocommunautaire.

La CDEC recommande que l'élaboration d'ABC soit prévue, en partenariat avec le promoteur, l'Arrondissement de Ville-Marie, la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal et les groupes communautaires concernés, lors de grands projets de développement tels que les sites de la JTI McDonald et du secteur Parthenais.